

**L'ARTISANAT DU BÂTIMENT
EN PAYS DE LA LOIRE**

**ENQUÊTE DE
CONJONCTURE**



Contexte

Pilotée par la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pays de la Loire, l'enquête de conjoncture 2022 a été réalisée auprès des adhérents des CAPEB départementales de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée, du 22 septembre au 12 octobre 2022.



Composée de 119 questions, cette étude est essentielle pour mettre en lumière les enjeux forts de l'activité du bâtiment sur la région à travers des données chiffrées, concrètes et récentes. Les résultats obtenus permettent aux CAPEB du territoire de représenter et de défendre les artisans avec des résultats tangibles, traduisant leurs préoccupations, leurs difficultés mais aussi leurs réussites.

L'étude de conjoncture 2022 a été bâtie en deux parties : une première sur l'activité des entreprises, une seconde sur la gestion des déchets issus de la construction, sujet d'actualité à l'aube de la mise en application de la nouvelle réglementation liée à la Responsabilité Elargie des Producteurs en 2023.

883

professionnels du bâtiment répondant à l'enquête, dans tous les secteurs d'activité.

1003

expressions directes recueillies (questions ouvertes, témoignages)

Enquête réalisée du 22 septembre au 12 octobre 2022, par VOUSECOUTE, pour le compte de la CAPEB Pays de la Loire, sur un échantillon représentatif des entreprises artisanales du bâtiment adhérentes aux CAPEB des départements des Pays de la Loire, interrogé par le biais d'un questionnaire en ligne.

Expression Régionale



Alain LACOUR
Menuisier - Charpentier
Président de la CAPEB Pays de la Loire

Cette année encore, je félicite l'ensemble des artisans des Pays de la Loire, adhérents des cinq CAPEB départementales, qui se sont mobilisés pour répondre à notre enquête de conjoncture 2022. Les chiffres, croisés à leurs témoignages, nous permettent de nous appuyer sur des données fiables, pour toujours mieux défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment sur notre territoire. La récurrence de cette enquête nous permet désormais d'observer des tendances sur dix ans.

Aujourd'hui, même si les indicateurs économiques dans les différents secteurs d'activité ont une tendance à la stabilité, la conjoncture nous amène à aborder l'année 2023 avec une grande prudence.

Parmi nos préoccupations, la **rénovation énergétique**. Les chantiers de rénovation représentent 77 % de l'activité de nos entreprises artisanales : la rénovation énergétique ne peut s'imaginer sans elles. Nous devons rester vigilants afin que les petites entreprises soient complètement impliquées. Les qualifications RGE diminuent du fait de la complexité administrative des dossiers. La CAPEB milite pour que les artisans puissent s'inscrire plus facilement dans ces dispositifs en faveur de la rénovation énergétique, notamment en passant par la qualification "chantier par chantier"¹ ou la mise en place d'OSCAR² pour l'accompagnement des entreprises. Il est essentiel que nos artisans ne soient pas sous-traitants et restent des acteurs forts et indépendants de la rénovation énergétique, enjeu sociétal et économique majeur.

Autre défi, l'emploi et la formation. Même si les tendances à six mois en termes de recrutement sont à la baisse, d'un point de vue sectoriel, nous avons et nous aurons toujours besoin de main d'œuvre qualifiée à moyen et long terme. La formation aujourd'hui est donc essentielle pour recruter demain.

Enfin, à quelques semaines de la mise en application de la REP³ dans notre secteur d'activité, plus que jamais nous devons porter la voix des petites et moyennes entreprises du bâtiment. Les dispositions prises par les pouvoirs publics, notamment en lien avec le maillage territorial des points de collecte (dont l'accès aux déchetteries publiques), se doivent d'être adaptées aux enjeux de développement durable mais aussi à la réalité du terrain de nos artisans.

¹ Qualification "chantier par chantier" : les entreprises n'ayant pas de qualification RGE (car réalisant trop peu de travaux de rénovation énergétique), peuvent bénéficier d'un audit "chantier par chantier" afin que leurs clients puissent accéder aux aides de l'État pour la réalisation de leurs travaux.

² OSCAR : Programme d'Optimisation et de Simplification des Certificats d'Économie d'Énergie pour les Artisans de la Rénovation.

³ REP : Responsabilité Élargie des Producteurs des produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) avec mise en place d'une éco-contribution et d'un réseau de collecte des déchets pris en charge par des éco-organismes.

Ce que nous disent les résultats à l'échelle régionale

Un niveau d'activité stable en 2022, dans un contexte de fragilité grandissante des entreprises.

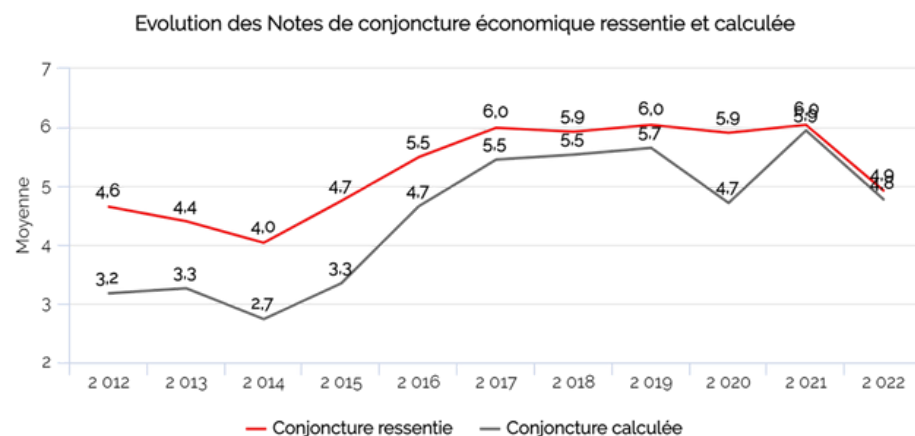
2022 est une année marquée par une tendance à la rationalisation du niveau d'activité des entreprises artisanales du bâtiment dans les Pays de la Loire. Cependant, l'inflation, les difficultés d'approvisionnement en matériaux et les problèmes de recrutement fragilisent les petites et moyennes entreprises, tous secteurs confondus.

Face à ces signaux de fragilité, le niveau de confiance des artisans lié à la conjoncture actuelle est en baisse, près de la moitié des entreprises s'estimant fragilisées par la crise, quel que soit le nombre de salariés.

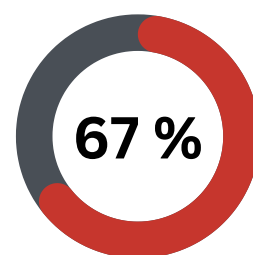
Même si pour la plupart des entreprises, l'état d'esprit est optimiste, leur capacité d'adaptation est mise à l'épreuve pour espérer freiner une dégradation des marges en 2023.

Une note de conjoncture "Peu favorable" à "Assez favorable"

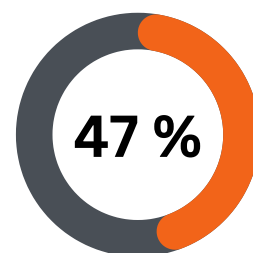
La note de conjoncture ressentie en 2022 par les artisans est parfaitement en phase avec la note de conjoncture calculée (reprenant des indicateurs de carnet de commande, de CA, de marge et de trésorerie). Même si ces deux notes restent dans la moyenne (4,8 et 4,9), l'inquiétude se porte sur la chute de la courbe engagée depuis 2021, notamment pour la conjoncture ressentie qui présente une rupture du plateau de stabilité affiché ces cinq dernières années.



Cette tension apparaît de façon homogène sur l'ensemble des départements. Seulement 4% des entreprises interrogées ressentent la conjoncture économique actuelle comme très favorable.



des artisans s'estiment inquiets ou tendus face à la conjoncture actuelle



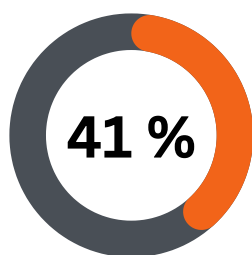
des artisans s'estiment actuellement fragilisés

Ce que nous disent les résultats à l'échelle régionale



Les marges se dégradent

Depuis 2015, les marges n'ont jamais été autant à la baisse.



des artisans ont vu leur marge diminuer

Indicateurs économiques

Les carnets de commande affichent une certaine stabilité, même si le nombre d'entreprises ayant un carnet de commande à la hausse en 2022 (27% des entreprises) n'a jamais été aussi faible depuis les six dernières années (43% en 2021 déclaraient avoir un carnet de commandes en augmentation).

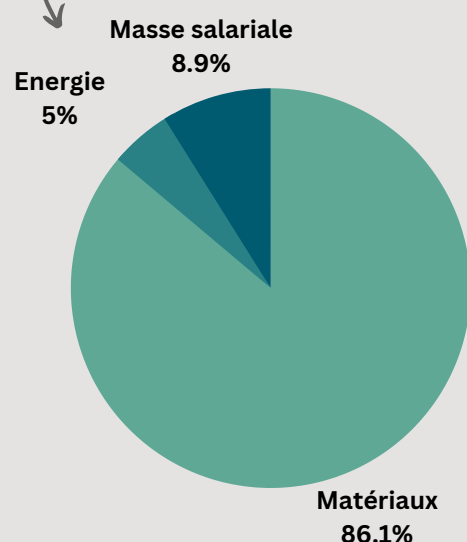
La visibilité sur les commandes reste constante entre 2021 et 2022, avec des carnets à plus de trois mois pour 68% des entreprises.

Le chiffre d'affaire des entreprises est également stable, avec des ratios comparable à la période avant Covid.

Cependant, on observe une dégradation des marges. Alors qu'en 2021, 21% des entreprises ont vu leur marge évoluer à la hausse, seules 13% peuvent faire le même constat en 2022.

Les répercussions commencent à se faire ressentir sur les trésoreries qui présentent une légère tension en 2022. Même si le nombre d'entreprises ayant une trésorerie stable (56%) est supérieur à 2021 (51%), on dénombre moins d'entreprises ayant une trésorerie en croissance et plus d'entreprises ayant une trésorerie en baisse.

Augmentations pesant le plus sur le CA / la marge des entreprises



La dégradation des marges observée est à mettre en corrélation avec l'augmentation des prix des matériaux et **l'évolution des prix des travaux, à la hausse pour 92%** des entreprises interrogées. Un chiffre inédit, commun à tous les départements et à tous les secteurs d'activité.

63 % des entreprises ont dû augmenter leurs prix de vente pour palier à l'augmentation des matériaux, des énergies et des salaires.

On observe cependant que pour 70 % des entreprises l'augmentation des prix est répercutée à une hauteur inférieure à 25%.

Cet effort des entreprises a permis de faire accepter une hausse des prix relative auprès des clients, venant justifier la dégradation des marges. Le ratio devis accepté / devis envoyé reste stable.

Ce que nous disent les résultats à l'échelle régionale

Indicateurs économiques

La capacité de production est actuellement majoritairement à l'équilibre. La surcharge d'activité reste importante.

Les secteurs les plus en tension en termes de "surcharge de travail" sont la maçonnerie, la couverture et les métiers de la plomberie et du chauffage.

Une tendance amenée à évoluer ?

A l'horizon 2023, on observe la projection d'une importante diminution de la surcharge de travail (notamment pour les entreprises de plus de 10 salariés) au profit d'un équilibre de la capacité de production. L'augmentation de la sous-charge de travail se répartie sur toutes les entreprises, quel que soit leur nombre de salariés.

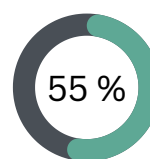
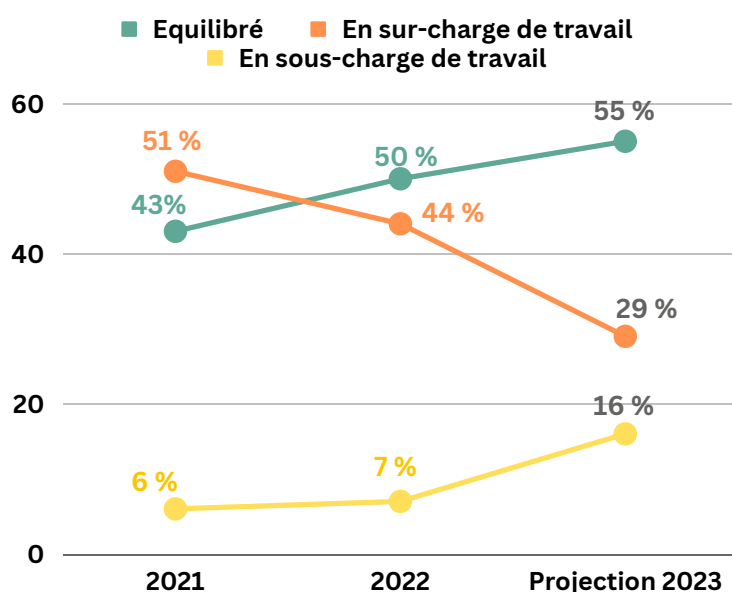
Tous les secteurs d'activité projettent moins de situations de surcharge de travail en 2023. Cet indicateur vient se répercuter sur une projection de situation à l'équilibre globalement stable, voire à la hausse, dans les secteurs de la couverture, de la maçonnerie, de l'électricité, de la plomberie, de la pierre et de l'isolation.



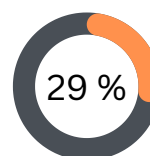
⚠ Vigilance sur le niveau d'activité à venir

Même si on constate un équilibre de la capacité de production pour la moitié des entreprises, une vigilance s'impose face à la projection d'une nette baisse de la surcharge de travail, et surtout face à l'augmentation du nombre d'entreprises en sous-charge de travail : deux fois plus d'artisans projettent une sous-charge de travail en 2023 (versus 2022).

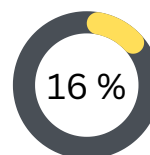
Projection de situation des entreprises par rapport à leur capacité de production à 6 mois.



des artisans interrogés projettent d'être à l'équilibre



des artisans interrogés projettent d'être en surcharge de travail

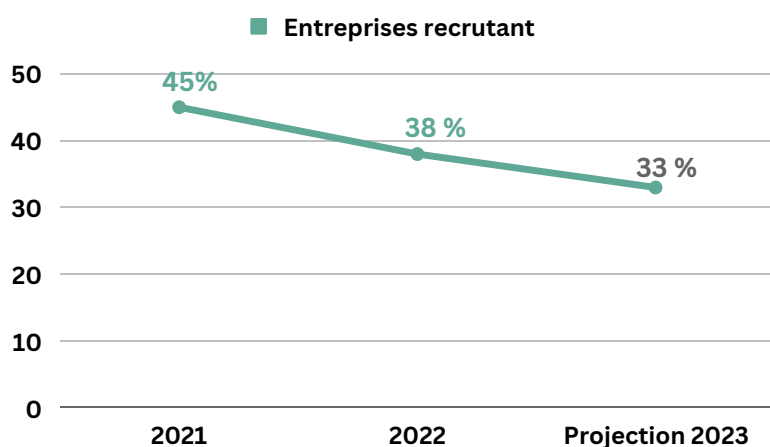


des artisans interrogés projettent d'être en sous-charge de travail

L'emploi, un enjeu de tension

L'emploi est un enjeu de tension pour les entreprises artisanales du bâtiment avec 31% de postes vacants non pourvus en 2022. Pour palier à ces problèmes d'effectifs, les entreprises continuent de s'investir dans la formation des jeunes avec pas moins de 15% d'apprentis parmi leurs salariés. Des actions visant à fidéliser les employés sont également déployées, tout effectif confondu.

Les entreprises ont moins recruté en 2022 (38% ont recruté versus 45% en 2021). Le manque de ressources humaines qualifiées, associé à une projection de rationalisation de la charge de travail, indiquent une tendance toujours à la baisse à l'horizon 2023. La plâtrerie, la couverture, la maçonnerie et l'isolation sont les secteurs s'affirmant comme les plus porteurs en 2023.



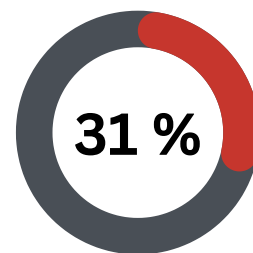
Des salariés fidèles à leur activité

Si 28 % des salariés ont quitté leur entreprise pour aller travailler ailleurs, les trois quarts sont restés dans le domaine de la construction. Un chiffre stable qui traduit une volonté de perdurer dans leur secteur de prédilection.

Les nouveaux salariés sont majoritairement recrutés par bouche à oreille.

Pour limiter le turn-over, les entreprises ont principalement fidélisé leurs salariés par des augmentations de salaires ou le versement de primes.

57 % des artisans estiment que le climat est serein dans leur entreprise. Un résultat homogène sur l'ensemble des départements.



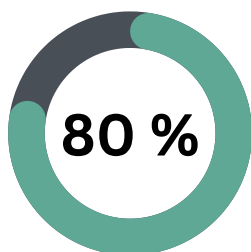
**des entreprises
avaient des
postes vacants
en 2022**



Former et fidéliser

Avec une tendance à la baisse du nombre d'entreprises envisageant de recruter en 2023, la priorité doit être donnée à l'emploi et à la formation pour préparer les recrutements de demain. Face aux besoins de main d'oeuvre, une vigilance est à porter sur la fidélisation des salariés et l'implication des entreprises dans la formation des futurs compagnons.

La gestion des déchets, sujet de préoccupation



des entreprises considèrent le développement de l'Economie Circulaire pour leurs déchets comme une priorité parmi leurs pratiques responsables en faveur du développement durable

**A compter du 1er janvier 2023, une filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) va être mise en place pour le secteur du bâtiment. Ce dispositif vient favoriser la valorisation des déchets issus de la construction, via leur prise en charge par des éco-organismes.*

La volonté pour les entreprises de s'inscrire dans une démarche de développement durable et la nouvelle réglementation concernant la gestion des déchets issus de la construction nous amènent à porter une attention particulière sur les pratiques, parfois contraintes, des artisans du territoire.

Les pratiques responsables dans les entreprises sont croissantes. Tous les indicateurs liés aux axes d'évolution en faveur du développement durable sont en hausse par rapport à 2021. Développement de l'économie circulaire, développement de la sobriété énergétique, réduction de l'impact environnemental ou encore développement de l'écoconstruction sont des sujets de plus en plus importants pour les entreprises.

La déchetterie publique, site de collecte privilégié par les artisans

La gestion des déchets présente une stabilité des usages entre 2021 et 2022. Les pratiques restent les mêmes, 86 % des artisans évacuant leurs déchets de chantiers par leurs propres moyens en déchetterie publique ou professionnelle. Le reste étant majoritairement collecté dans des bennes sur les chantiers ou dans les entreprises. Seuls 2% des déchets sont repris par le fournisseurs ayant vendu les produits. Une pratique amenée à évoluer avec la mise en place de la REP*.

Si le maillage territorial des déchetteries est favorable aux pratiques des artisans qui mettent en moyenne moins de 15 minutes pour rejoindre un point de collecte, l'enquête révèle **beaucoup de contraintes liées aux conditions d'accès, aux horaires d'ouverture pour les professionnels, aux tarifs et volumes ainsi qu'aux dispositifs de tri**. Près de 70 demandes concrètes d'amélioration des déchetteries publiques ont été exprimées dans l'enquête.



⚠ Une mise en œuvre du nouveau maillage territorial de collecte des déchets et de l'écotaxe à surveiller

La mise en œuvre de la filière REP* peut susciter des inquiétudes chez les artisans, en lien avec la nouvelle écocontribution applicable aux "produits et matériaux de construction" et à l'adaptation du réseau de collecte pour la reprise des déchets.

La rénovation énergétique, des freins à lever

Alors que les travaux de rénovation et d'entretien de logements et de bâtiments représentent plus des trois quarts du chiffre d'affaire des artisans adhérents à la CAPEB dans les Pays de la Loire, 20 % de leur activité sont consacrés à des travaux énergétiques. Un chiffre anormalement en baisse par rapport à 2021 (24%).

La répartition des travaux de rénovation énergétique est homogène sur la Loire Atlantique, la Mayenne et le Maine et Loire, quelle que soit la taille de l'entreprise. La Sarthe se distingue avec une moyenne supérieure de 10 points. A l'inverse, en Vendée les travaux de rénovation énergétique ne représentent que 15% de l'activité, une chiffre pouvant s'expliquer par une plus importante part de marché dans la construction de logement neufs.

L'isolation, la menuiserie, la plomberie, la charpente et la plâtrerie sont logiquement les secteurs les plus concernés par les travaux de rénovation énergétique.

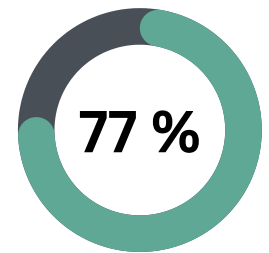
Un découragement face à la complexité administrative pour l'obtention des qualifications

La part d'activité des entreprises consacrée aux travaux énergétiques est en légère baisse : le nombre d'entre elles ayant la qualification RGE aussi. 48% des entreprises sont qualifiées RGE en 2022, un chiffre en baisse de 5 points par rapport à 2021.

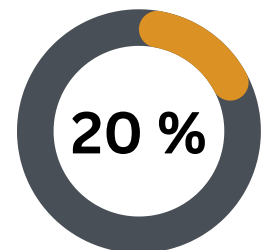
La complexité du dossier administratif (contrainte de temps) est largement exprimée dans l'enquête et explique en partie ce découragement des entreprises. Cela renforce le constat que les lourdeurs administratives écartent naturellement les petites entreprises du bâtiment des dispositifs de qualification, au profit de plus grosses structures.

...et pourtant une volonté prégnante de rester acteur de la rénovation énergétique

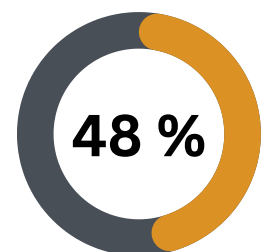
Malgré les difficultés, les artisans ont la volonté de continuer à s'imposer comme des acteurs majeurs de la rénovation énergétique : deux fois plus de demandes de formation sur les économies d'énergie sont projetées par les entreprises pour 2023..



du chiffre d'affaire provient de la réalisation de travaux de rénovation.



de l'activité sont consacrés à des travaux de performance énergétique



des entreprises ont la qualif. RGE

Simplifier les dispositifs

Il est important de surveiller les indicateurs liés à l'activité des entreprises artisanales dans le domaine des travaux de rénovation énergétique afin qu'elles ne soient pas écartées des dispositifs pour des raisons de contraintes administratives. L'accompagnement des artisans et la simplification des dispositifs de qualification sont des enjeux forts.



Être artisan, c'est aussi être fier de ses réussites

368 artisans ont souhaité témoigner, à travers l'enquête, de leurs fiertés dans leurs entreprises ! Des paroles riches et inspirantes qui traduisent, malgré certaines difficultés, une passion et un engagement immuable.

Les thématiques les plus abordées :



La relation client

La fidélité, la confiance, la satisfaction des clients.



La qualité du travail

La reconnaissance, le goût du travail bien fait.



La persévérance

Tenir bon dans les périodes plus compliquées, la longévité.



La croissance

Le développement de l'entreprise, créer de l'emploi.



L'héritage

La transmission, faire perdurer un héritage familial.



L'humain

L'équipe, l'esprit de famille.



L'autonomie

L'auto-gestion et la responsabilisation.



La formation

La transmission d'un savoir, la formation des jeunes.

Nous aussi, nous sommes fiers de nos réussites

Les différentes CAPEB départementales des Pays de la Loire accompagnent et défendent les artisans au quotidien.

Actions syndicales, valorisation des métiers, combats et sentiment d'appartenance à un réseau sont, à 94 % en moyenne, source de satisfaction.



EN SAVOIR +

Retrouvez l'enquête sur :

➔ <https://bit.ly/chiffres2022CAPEB-PDL>

Nous contacter :

✉ **CAPEB PAYS DE LA LOIRE**

02 40 89 71 47

communication@capeb-paysdelaloire.fr

www.capeb.fr/pays-de-la-loire



ENQUÊTE DE CONJONCTURE CAPEB 2022
ARTISANAT DU BÂTIMENT DANS LES PAYS DE LA LOIRE